

Grands travaux : Êtes-vous protégé autant que vous le croyez?

1 avril 2010

Auteur

Nicolas Gagnon

Associé, Avocat

Le Québec est une terre de prédilection pour les grands travaux de construction. Il n'y a qu'à penser aux projets hydro-électriques, aux nombreux travaux routiers, aux projets miniers et aux futurs projets de mégacentres hospitaliers. Outre les entrepreneurs généraux qui signent des contrats impliquant des sommes importantes, de nombreuses entreprises obtiennent des contrats de fourniture de matériaux, de matériel ou d'équipement, ou des contrats de sous-traitance de long terme et pour des montants substantiels.